

Ref. S1310

Le référent bientraitance

OBJECTIFS

► Mieux identifier les rôles, missions et champ d'intervention du « référent bientraitance » au sein des équipes et auprès des usagers, dans la mise en œuvre d'une démarche institutionnelle dédiée.

PROGRAMME

Contexte : dans le cadre des recommandations actuelles pour la mise en place d'une démarche de bientraitance dans les institutions, la nomination de référents bientraitance peut permettre d'établir un relais permanent entre l'usager, les professionnels et l'institution et de maintenir ainsi la dynamique de la démarche institutionnelle engagée.

- Définir une politique de bientraitance
 - notion et concept de bientraitance (rappel)
 - rappel des lois, décrets et recommandations des bonnes pratiques professionnelles vis-à-vis des usagers (HAS/ANESM)
 - les obligations managériales
- Le référent bientraitance
 - référent - référence : définition
 - fonction - rôle (en lien avec les recommandations HAS/ANESM)
 - connaissances requises (réglementations, recommandations)
 - obligations/limites
- Positionnement éthique par rapport à la référence, à l'usager, aux professionnels
- Comment établir une « culture » bientraitance au sein de son établissement et/ou service ?
- Modalités de fonctionnement par rapport à la réglementation et aux recommandations de la HAS/ANESM
 - recueillir et analyser les données
 - communiquer sur les droits et devoirs de chacun : usagers, familles, professionnels, et les partenaires extérieurs
 - mise en place, d'outils d'évaluation, cahier de doléances, protocoles de signalement
 - mise en place d'un comité d'éthique
 - savoir faire appel à des partenaires extérieurs.



Méthode pédagogique : Recueil des attentes. Etudes de cas issus des pratiques professionnelles, apports théoriques, législatifs, méthodologiques, travail en sous-groupes, vidéo
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

Personnes concernées / Prérequis : Tout professionnel travaillant avec des personnes en situation de handicap ou de fragilité / Avoir suivi le stage Réf. V104 ou en maîtriser le contenu

Animation : Conseil spécialisé en action sociale


Nombre de participants : 12 personnes maxi

DPC : nous consulter

Durée : 4 jours, soit 28 heures

INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.

Lieu	Sessions programmées	Droits d'inscription
 La Rochelle (17)	Du 10/10/2022 au 13/10/2022	1091 €



GERFI+ S.A.S. au capital de 250 000€
SIRET 393 456 892 00024 - Code NAF 8559A - RCS La Rochelle



